

100 CONDENSÉ

Conformément à la sous-section 4.4 du Document-cadre du Bureau des passeports, qui est un Organisme de service spécial relevant d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, nous soumettons pour approbation le présent Plan d'entreprise pour l'exercice 1991-1992.

Les objectifs particuliers établis pour 1991-1992 et les initiatives prévues pour la période allant de 1991 à 1994 représentent l'engagement collectif pris par l'Équipe de gestion du Bureau des passeports de répondre aux exigences et aux attentes du gouvernement et du Ministère; ils montrent en outre que les membres de cette équipe continueront d'appuyer le principe qui anime depuis longtemps le fonctionnement du Bureau, c'est-à-dire celui d'offrir un produit et un service de qualité à un coût raisonnable.

110 OBJET DU PLAN D'ENTREPRISE

Ce plan porte sur la période de planification de trois ans allant de 1991 à 1994. On y trouve une comparaison avec les résultats de l'année 1990-1991. Le Plan d'entreprise du Bureau des passeports pour 1991-1992 inclut des objectifs concernant non seulement l'obtention des résultats financiers escomptés, mais aussi l'élaboration de meilleurs systèmes et techniques d'évaluation de rendement, l'encouragement soutenu de pratiques de gestion productives ainsi que la création d'objectifs de service supplémentaires reliés à l'efficacité. Ce document constitue un plan d'ensemble auquel chaque gestionnaire et employé devra participer. Tout objectif de rendement particulier établi dans le plan de travail de toute direction, division, section ou unité du Bureau des passeports devra contribuer à la réalisation des objectifs du plan d'ensemble. Les résultats obtenus seront évalués par rapport au Plan d'entreprise et seront inclus dans le rapport annuel de 1991-1992 ainsi que dans le processus d'évaluation de rendement.